



Catherine WALLYN

Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération du Douaisis - 59 Nord

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) se situe dans l'Aire Métropolitaine de Lille en région Nord Pas-de-Calais et compte 35 communes pour 158 000 habitants. Le Douaisis dont l'économie était historiquement fondée sur l'industrie et sur l'exploitation de mines de charbon, a su, au fil des années et des fermetures de sites, ré-orienter son développement et amorcer une réelle mutation économique.

Avec un portage politique dynamique et motivé, le territoire de la CAD s'inscrit désormais dans une démarche affirmée de développement durable et d'excellence, fil conducteur de notre projet de territoire.

Le projet d'éco-quartier du Raquet en est un exemple concret. Conçu par l'équipe SEURA (lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme en 2008) et retenu par le FEDER comme Projet visant à l'excellence territoriale, l'éco-quartier du Raquet participe significativement à l'attractivité de notre territoire, facteur indispensable à l'implantation de nouvelles entreprises et à la création de richesses.

Compte-tenu des enjeux actuels (économiques, sociaux, environnementaux, climatiques), du Grenelle de l'Environnement, du Plan Climat et de la nécessaire prise

en compte de ces critères dans tout projet d'aménagement, il me semblait intéressant de vous faire partager notre expérience en matière de quartier durable.

ECO-QUARTIER DU RAQUET, UN PROJET AMBITIEUX

Ambitieux tant par l'étendue du quartier (une nouvelle ville), 166 hectares, que par sa durée de réalisation, 15 à 20 ans, le projet du Raquet l'est aussi par son programme d'aménagement. Il s'agit d'une approche revisitée de la conception de la ville, associant mixité sociale et économique, architecture durable en alternance avec de grands espaces naturels préservés, mixité des typologies de logements, modes doux et TCSP, gestion alternative des eaux, énergie maîtrisée...

Le projet prévoit la construction d'environ 4 500 logements, ce qui permet de répondre, en partie, aux besoins de logements dans le Douaisis et de lutter contre l'étalement urbain (SCOT et PLH). Une attention particulière est apportée aux différentes ambiances du quartier qui se structure autour de 4 grands parcs (parc sportif, parc urbain, parc horticole, parc boisé) et d'un canal transversal.

Le site bénéficiera de la présence d'équipements majeurs et structurants qui permettront d'assurer un niveau de services performant, tels que la ligne 2 du TCSP (Tram), un Centre Aquatique, des crèches, des groupes scolaires... répondant à la demande des nouveaux habitants et qui seront accompagnés de commerces, de services, d'espaces de bureaux et de cellules artisanales...

Les logements seront répartis autour des 43 hectares de parcs accessibles à tous. Le traitement de ces espaces de respiration offrira un cadre de vie attractif pour les habitants et un ensemble de lieux propices au développement de la biodiversité. De plus, la gestion des eaux de pluie, élément fondamental du paysage urbain du Raquet, sera mise en scène à travers son réseau de noues, son canal et ces bassins paysagers.

UNE DEMARCHE D'URBANISME DURABLE

L'inscription du projet dans une démarche de développement durable est un élément majeur de son attractivité. Il s'agit bien de proposer un quartier exemplaire en termes d'urbanisme et d'habitat. Dans le domaine de l'aménagement, le projet intègre en particulier :

- Des axes de déplacements doux et les transports en commun ;
- Une mixité des logements (collectifs, intermédiaires, individuels) ;
- Une trame verte structurée par des parcs récréatifs, productifs et de proximité, limités dans leurs coûts d'entretien par la gestion différenciée ;
- Des besoins énergétiques réduits grâce à des constructions efficaces et une diversification des sources d'énergies ;
- Un système de tri et de collecte des déchets optimisés ;
- Des techniques alternatives de traitement des eaux pluviales intégrées.

Le Raquet a, dès l'origine du projet, été pensé comme un éco-quartier, intégrant ainsi les thématiques environnementales dans le dessin des urbanistes. L'engagement de la CAD est cependant plus large avec pour objectif d'intégrer à l'éco-quartier une démarche d'urbanisme durable. Pour mieux y parvenir, l'idée est de garantir une mixité fonctionnelle, sociale, générationnelle à ce quartier pour permettre son appropriation par ses habitants et les riverains.

LA CONCERTATION ET L'IMPORTANCE DES HABITANTS

L'aménagement d'un éco-quartier ne peut se faire sans l'adhésion des acteurs du territoire et de la population, qu'ils soient riverains ou futurs habitants. C'est pourquoi plusieurs outils vont être développés afin d'associer la société civile au processus de réalisation du quartier. La concertation publique (fin 2006), lors du choix des projets a été un grand succès, augurant d'un accueil et d'une collaboration positive.

Parmi ces outils, la création d'une Maison du Projet qui présentera l'éco-quartier et qui sera un lieu d'échanges, de formation et de sensibilisation pour tous. D'autres outils, comme la création d'atelier urbain pour les riverains, de clusters d'entreprises (dont le premier sur l'habitat durable) permettront d'échanger sur le projet avec les forces actives du territoire.

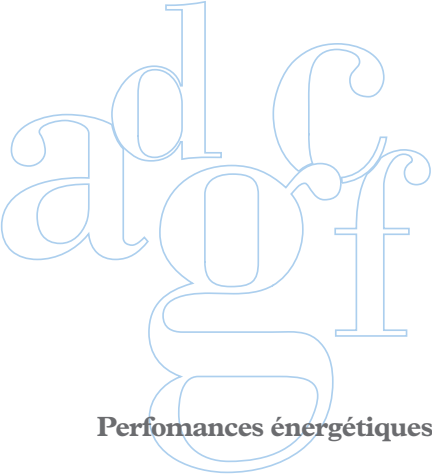
LES PRIORITES DU RAQUET : L'EAU, L'ENERGIE ET LES DEPLACEMENTS

Parmi toutes les thématiques abordées par le projet, trois thématiques fortes devront servir de guide pour les projets de construction sur le quartier : l'énergie, l'eau et les déplacements. Ces priorités ne doivent cependant pas faire oublier les autres domaines d'actions (trame verte, mixité sociale...).

Concernant l'eau, la CAD a adopté les techniques alternatives de gestion des eaux de pluie depuis de nombreuses années. L'enjeu sur le projet du Raquet est de gérer l'ensemble des eaux pluviales sur le site mais aussi de montrer l'importance de l'eau dans la ville avec la création du canal, élément majeur d'attractivité du quartier. Les techniques alternatives seront exigées pour l'aménagement des espaces publics et des parcelles privées.



Le Canal – SEURA – Avril 2006



Performances énergétiques et énergies renouvelables

Dans un contexte de bouleversement climatique, la consommation d'énergie des logements représente un enjeu primordial en terme environnemental (ressources énergétiques en quantité limitée) économique (hausse des prix des énergies fossiles) et social (avec l'augmentation des charges, la consommation des ménages est réduite).



Exigence environnementales : performances énergétiques des bâtiments - SEURA/CAD - 2008

Une isolation performante (intégrée, répartie ou extérieure) et une conception bioclimatique du logement sont les principales sources d'efficacité énergétique, faciles à mettre en place si elles sont appliquées dès la conception du bâtiment dans un schéma urbain efficient.

La réglementation thermique actuellement en vigueur, la RT 2005, fixe une performance énergétique maximale de 130 kWh/m²/an pour les bâtiments neufs.

Dans le cadre de l'aménagement du Raquet, la Communauté d'Agglomération du Douaisis exigera différentes performances énergétiques pour les bâtiments selon leur période de construction et leur localisation. Du niveau de performance de la RT 2005 - 30 % : 91 kWh/m²/an jusqu'en 2011 (équivalent au label THPE Enr), au niveau de performance RT 2005 - 50 % (BBC : Bâtiment Basse Consommation - 65 kWh/m²/an au niveau régional, 50 kWh/m²/an pour le BBC 'national' ou renforcé) pour la majorité des bâtiments, pour arriver, dans le secteur du parc forestier aux bâtiments passifs ou à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

Les collectifs, majoritairement alimentés par le réseau de chaleur urbain (chaudière bois-biomasse), devront atteindre

le niveau RT 2005 - 50 % (BBC régional). Afin de ne pas handicaper le réseau de chaleur, ils devront produire de l'énergie électrique (photovoltaïque ou éolienne).

L'aménagement favorisera le développement des énergies renouvelables sous différentes formes (photovoltaïque, solaire thermique, micro éolien etc...).

Favoriser l'intermodalité et les modes doux

La gestion des déplacements est un thème fondamental lors de la conception d'un quartier durable. Quel est l'intérêt de construire des logements écologiques si pour tout déplacement, la voiture est le seul moyen de locomotion ?

Le développement d'un réseau de 15 km de pistes cyclables (connecté aux pistes existantes) le long des voiries principales et en site propre est programmé. Les voies résidentielles seront traitées en « zones de rencontres » et les cheminements mixtes des parcs constitueront un réseau privilégié pour les cyclistes et les piétons, le tout ponctué de mobilier de stationnement pour les 2 roues.

L'intermodalité doit aussi s'organiser le long de la ligne de TCSP : aménager aux abords de celui-ci des aires de stationnement sécurisés pour les vélos, proposer une offre d'auto-partage, des trottoirs larges afin de faciliter le déplacement des piétons, réduire les places de stationnement pour les voitures afin de favoriser l'utilisation du tramway...

A SUIVRE...

A ce jour la DUP a été obtenue, la commercialisation des premiers lots démarre, avec déjà plus de 200 logements en cours de conception et un démarrage travaux prévu pour 2010. Ce projet phare répond parfaitement aux principaux objectifs de la CAD que sont le développement économique, le logement, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.



Catherine WALLYN,
Directrice Générale des Services de la
Communauté d'Agglomération du Douaisis
59 Nord